

Admission de nouveaux membres.—Aucun nouveau membre n'a été admis au sein de l'Organisation des Nations Unies depuis 1950, alors que la république de l'Indonésie y est entrée. Il y a actuellement vingt et une demandes en instance mais le Conseil de sécurité, qui a tenu un certain nombre de réunions au cours de juin, juillet et septembre 1952 en vue de les étudier, n'a pu faire aucune recommandation. En conformité d'une résolution adoptée à la septième session, une commission spéciale formée de représentants de dix-neuf États membres, dont le Canada, a été instituée afin d'examiner les propositions et suggestions qui ont été faites à l'Assemblée générale et à ses commissions, ou qui peuvent être soumises à la Commission spéciale par n'importe quel membre des Nations Unies. Cette commission présentera son rapport à la huitième session régulière de l'Assemblée générale.

Le conflit coréen.—Les négociations de trêve, entamées entre les représentants des forces opposées en Corée le 10 juillet 1951, se sont poursuivies jusqu'au 8 octobre 1952; à cette date, ayant abouti à une impasse au sujet du rapatriement des prisonniers de guerre, elles ont été suspendues. A la suite d'âpres et longs débats, la septième session de l'Assemblée générale adoptait le 3 décembre 1952 une résolution visant la question des prisonniers de guerre, résolution proposée par l'Inde et appuyée par cinquante-quatre voix, dont celle du Canada, sur soixante. La résolution portait que la question du sort des prisonniers non désireux de rentrer dans leur pays d'origine serait renvoyée, au bout d'un délai de 90 jours après la signature de la convention d'armistice, à la conférence politique prévue dans le projet de convention d'armistice. Si elle ne s'entendait pas dans les trente jours, la charge de veiller sur les prisonniers, de les entretenir et de prendre toutes dispositions concernant leur sort ultérieur devait être transférée à l'Organisation des Nations Unies. La Chine communiste et la Corée du Nord ont rejeté toutes deux les propositions de l'Assemblée et rien n'a été accompli jusqu'à ce que, dans une lettre du 22 février 1953, le commandement des Nations Unies en Corée eût proposé un échange des prisonniers malades et blessés. Le commandement communiste a accepté la proposition le 28 mars et l'échange des prisonniers a commencé le 20 avril. Entretemps, le 30 mars, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement communiste de Chine faisait la déclaration publique suivante: "Le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée proposent que les deux parties aux négociations s'engagent à rapatrier immédiatement après la cessation des hostilités tous les prisonniers de guerre sous leur garde qui demanderont à l'être et à remettre les autres à un État neutre afin d'assurer une juste solution de la question de leur rapatriement". Des négociations en grand ont été reprises le 26 avril en vue d'étudier la proposition.

La situation militaire en Corée est demeurée relativement stable, les forces opposées se trouvant à peu près au 38° parallèle. En 1950, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (ANURC) a été établie en vue de soulager les souffrances provoquées en Corée par le conflit coréen et de restaurer le pays lorsque les circonstances le permettront. La poursuite des opérations militaires a empêché l'agence d'agir sur un grand pied jusqu'à dernièrement alors que la stabilisation du front lui a permis de lancer ses premières entreprises de relèvement à long terme. Jusqu'ici (31 mai 1953), le Canada occupe le deuxième rang parmi les pays qui ont versé leur contribution à l'ANURC.